



CRT

Le 12 décembre 2024

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Général, M. le Directeur, Mesdames, Messieurs.

Comme chaque année à la même période, se tient cette commission Régionale de Transformation qui dresse un bilan et un point de situation des mesures passées et celles à venir.

L'UNSA Defense se veut optimiste mais reste cependant prudente car l'actualité récente de ces dernières semaines n'est pas favorable aux agents publics et s'oppose aux 3 jours de carence dans la fonction publique, associé à la diminution d'indemnisation des jours d'arrêts maladie à 90% et au non versement de la GIPA.

L'UNSA Defense formule 3 demandes :

- 1) Pour notre ministère, que le personnel civil ne soit pas délaissé !*
- 2) La mise en place d'une indispensable refonte des grilles indiciaires pour une meilleure attractivité.*
- 3) Des créations d'emploi ou cela est nécessaire, l'accès à la titularisation des agents contractuels, l'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de 2024 et des années suivantes ainsi que des mesures salariales générales égalitaires entre les femmes et les hommes.*

Par ailleurs, L'UNSA Defense est informée des modifications des GSBdD qui deviendront des Groupements de Soutien Commissariat. Quel en sera l'impact et les conséquences pour les personnels civils ?

La ré-internalisation de la RH PC de proximité est toujours la préoccupation des différents employeurs ! Ce sujet sera-t-il d'actualité en 2025 ?

L'UNSA Defense attend des réponses et des précisions sur cette manœuvre RH à venir, notamment sur l'aspect calendaire ainsi que sur le volet gestion RH PC.

Par la nécessité de répondre au contexte international, nos armées passeront d'une armée au contact à une armée de combat, jusqu'à l'horizon 2027. Ces manœuvres de transformation obligent à repenser le soutien. Quel sera la place et le rôle du personnel civil dans cette nouvelle organisation ?



Notre ministre a annoncé le 3 décembre, la création du commissariat numérique de Défense, cela va avoir des conséquences pour un bon nombre d'organisme de la région. Avez-vous des éléments à nous communiquer sur le sujet ?

Quel sera l'impact pour la DIRISI, l'AMIAD, l'AND ou encore à plus long terme DGA MI ?

L'UNSA Défense s'interroge sur toutes ces transformations. En effet, ce n'est pas parce que le contexte International est instable que le Ministère des armées doit l'être également.

L'UNSA Défense attire votre attention sur un EPA, le SHOM, qui réalise des réorganisations en interne régulièrement sans les décrire dans l'arrêté de transformation du Ministère des armées, imposant des changements de postes aux personnels sans qu'ils aient droit au dispositif PAT !

L'UNSA défense, en cette période de fin d'année et faisant suite à cette commission régionale de transformation ne fera aucune communication chiffrée ou de définition de postes impactés au titre de 2025 car cette manœuvre à venir est potentiellement anxiogène pour les agents. Les organisations syndicales notamment l'UNSA Défense ne sera pas le relais de l'administration sur ce point sensible.

L'UNSA Defense ne manquera pas d'intervenir en cours de séance si le besoin s'en fait sentir.

Merci de votre attention